



**une fois vaccinée,
ma fille sera-t-elle dispensée
de frottis de dépistage ?**

Le dépistage régulier reste nécessaire, car la vaccination ne protège pas contre tous les types de virus HPV. **À partir de 25 ans, même vaccinées, toutes les femmes doivent faire un frottis de dépistage tous les 3 ans** (après 2 premiers frottis normaux espacés d'1 an).

**Le vaccin peut-il avoir
des effets indésirables ?**

Les vaccins ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse avant leur mise sur le marché chez plusieurs milliers de jeunes filles. La surveillance après mise sur le marché ne montre pas, à ce jour, de complications significatives associées à cette vaccination.

Les éventuels effets secondaires sont des réactions locales au point d'injection, parfois de la fièvre, et plus rarement un malaise avec possible perte de connaissance. Le repos est conseillé dans les minutes qui suivent l'injection, qui doit être réalisée en position allongée.

Comme pour tout médicament, il est important de faire part à votre médecin de tout effet indésirable que vous pourriez constater. Vous pouvez également le signaler au centre de pharmacovigilance de votre région.

face au cancer du col de l'utérus,

il y a deux moyens pour agir

- **Se faire vacciner contre les HPV entre 11 et 14 ans.** La vaccination peut également être proposée en rattrapage jusqu'à 19 ans inclus.
- **Faire un frottis de dépistage tous les 3 ans entre 25 et 65 ans,** que l'on soit vaccinée ou non.

» **Parlez-en avec votre médecin.**

**pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.e-cancer.fr ou appelez**

CANCER INFO 0810 810 821

Prix d'un appel local



© France 2013 - Crédit Photos : Getty Images, Corbis - SIREN 187 512 777 - DEP/VACUT13 - Ne pas jeter sur la voie publique.



**prévention du cancer
du col de l'utérus**

» **La vaccination contre les HPV entre 11 et 14 ans pour éviter demain un éventuel cancer du col de l'utérus.**



www.e-cancer.fr





Pourquoi faire vacciner ma fille contre les HPV ?

Les papillomavirus humains (HPV) sont la principale cause de cancer du col de l'utérus.

La contamination a lieu le plus souvent dans les premières années de la vie sexuelle. Environ 80 % des femmes sont exposées à ces virus au cours de leur vie. En général, leur corps parvient à les éliminer, mais il arrive que l'infection persiste et provoque des anomalies (lésions) au niveau du col de l'utérus, qui peuvent évoluer vers un cancer des années plus tard.

La vaccination est une protection efficace contre les principaux virus HPV responsables du cancer du col de l'utérus.

Cependant, elle ne protège pas contre tous les types de HPV et n'élimine pas totalement le risque de cancer. Elle ne dispense donc pas d'un dépistage régulier par frottis à partir de 25 ans.

**Ensemble, la vaccination
et le dépistage offrent
la meilleure protection contre
le cancer du col de l'utérus.**

comment se transmettent les virus HPV ?

Ces virus se transmettent **par simple contact au niveau des parties génitales, le plus souvent lors de rapports sexuels**, avec ou sans pénétration. Le préservatif, qui protège contre de nombreuses infections sexuellement transmissibles, ne protège que partiellement contre les HPV.



quand faire vacciner ma fille ?

La vaccination contre les HPV est recommandée **entre 11 et 14 ans**. Elle peut également être proposée en rattrapage aux jeunes filles **jusqu'à 19 ans inclus**.

Il est important que votre fille soit **vaccinée avant d'être exposée au risque d'infection** par ces virus, c'est-à-dire avant le début de sa vie sexuelle. En effet, les risques de contamination par les HPV apparaissent dès les premiers rapports sexuels.

L'une des doses de ce vaccin peut être administrée à l'occasion du rendez-vous vaccinal prévu entre 11 et 13 ans pour le rappel dTcaP*.

*Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite.



comment se déroule la vaccination ?

Il existe actuellement 2 vaccins contre les HPV. Quel que soit le vaccin utilisé, **3 injections** sont indispensables pour que la vaccination soit efficace. Il est donc important de respecter le schéma vaccinal suivant :

- **1^{re} injection** entre 11 et 14 ans ou en rattrapage jusqu'à 19 ans inclus.
- **2^e injection** 1 à 2 mois après la 1^{re} injection (selon le vaccin utilisé).
- **3^e injection** 4 à 5 mois après la 2^e injection (selon le vaccin utilisé).

Les 3 injections doivent être réalisées avec le même vaccin. Si vous avez dépassé le délai indiqué entre 2 injections, il est tout de même possible de poursuivre la vaccination. Parlez-en à votre médecin.

combien ça coûte ?

La dose de vaccin nécessaire pour une injection coûte environ 120€*. Ce coût est pris en charge à 65 % par l'Assurance Maladie. Le reste est généralement remboursé par les organismes complémentaires. Pour les personnes qui bénéficient de la CMUc, la prise en charge est à 100 % et sans avance de frais.

* Prix constatés en avril 2013.